

## DÉCLARATION GÉNÉRALE DU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE À LA DÉFENSE

La Défense s'engage à respecter vos droits fondamentaux en matière de respect de la vie privée lors du traitement des données à caractère personnel et à prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger vos données.

La présente déclaration de confidentialité a pour objet de vous informer sur la manière dont vos données personnelles sont traitées dans le cadre des tâches effectuées par la Défense. Veuillez lire attentivement cette déclaration. Après tout, il s'agit de vos droits. Dans cette déclaration générale, les catégories spécifiques de données ne sont pas examinées en détail. Celles-ci feront l'objet de déclarations spécifiques de la part des différents services de l'état-major et des directions générales. Chacune de ces déclarations vous permettront d'obtenir de l'information sur les éléments suivants :

- Les données à caractère personnel traitées par le département ou la direction générale ;
- Les finalités du traitement et la base de ce traitement ;
- Les destinataires auxquels les données personnelles peuvent être transférées ;
- Les coordonnées du responsable du traitement ;
- Les coordonnées du délégué à la protection des données ;
- Les coordonnées de l'autorité de contrôle ;

Avant d'entamer une demande d'information, nous vous recommandons de vérifier si le département dispose déjà d'une déclaration de confidentialité spécifique contenant plus de détails :

- DG HR / DG BudFin
- DG MR
- DG Jur
- DG H&WB
- IG

Finalement vous trouverez dans cet extrait du 'Defence GDPR Register' l'inventaire des traitements portant sur des données à caractère personnel réalisés dans notre organisation.

### **DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Toutes données permettant de vous identifier directement ou indirectement seront traitées par la Défense d'une manière légale, correcte et transparente. Cela signifie que tout traitement de données personnelles est conforme aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles. Les catégories de données à caractère personnel qui font l'objet d'un traitement et la finalité du traitement figurent dans le registre des traitements tenu par le responsable du traitement.

## **DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES**

Le chapitre III du RGPD reprend les droits dont vous disposez:

- Accès à vos données personnelles ;
- Correction de données personnelles erronées (droit de rectification) ;
- Suppression de vos données personnelles (droit à l'oubli) ;
- Restriction du traitement de vos données personnelles ;
- Transfert de vos données personnelles (droit à la portabilité des données) ;
- Objection au traitement de vos données personnelles ;
- Intervention humaine dans la prise de décision et le profilage.

Vous ne pouvez exercer ces droits qu'à l'égard de vos propres données personnelles.

## **EXCEPTIONS**

il existe cependant des bases juridiques qui restreignent l'exercice de ces droits :

- Certains traitements effectués par le Service général du renseignement et de la sécurité ;
- Certains traitements par la police militaire ;
- Certains traitements dans le cadre de la préparation et de l'engagement des forces armées ;
- Traitement relatif aux personnes décédées.

## **RESPONSABLE DES TRAITEMENTS**

Au sein de la Défense, le CHOD est responsable en dernier ressort des traitements effectués. Il est assisté dans cette tâche par l'IM Def, qui le représente dans cette matière.

Cependant chaque DG/ACOS/CC reste responsable de ses systèmes informatiques et, à ce titre, veille à ce que les traitements effectués restent conformes au RGPD et aux instructions du responsable du traitement.

## **DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES**

Pour exercer vos droits, veuillez vous adresser au délégué à la protection des données (Data Protection Officer Defence = DPO Def).

Nous vous demandons d'être aussi précis que possible lors de la formulation de votre demande, afin que votre question puisse recevoir une réponse aussi concrète que possible. Nous répondrons à votre demande dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Cette période peut être prolongée de deux mois. Vous en serez avisé par courriel.

Afin de protéger vos données personnelles, nous devons vérifier votre identité afin d'empêcher quelqu'un d'autre d'accéder à vos données.

Coordonnées : [DPO@mil.be](mailto:DPO@mil.be)

Pour de plus amples informations ou si vous n'êtes pas d'accord avec la position du responsable du traitement, vous pouvez vous adresser à l'autorité de contrôle, c'est-à-dire l'autorité de protection des données : [www.autoriteprotectiondonnees.be](http://www.autoriteprotectiondonnees.be)

## **CONFIDENTIALITÉ**

Seul le personnel autorisé peut avoir accès à des données à caractère personnel si elles sont nécessaires à l'exécution de sa mission. Il ne peut utiliser ces données qu'à cette fin.

Il est tenu d'observer une stricte discrétion et de se conformer à toutes les réglementations techniques visant à protéger la confidentialité des données personnelles et la sécurité des systèmes dans lesquels ces données sont incluses.

Notre organisation met en place les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour éviter que vos données personnelles ne soient détenues et/ou traitées par des personnes non autorisées ou ne soient accidentellement modifiées ou détruites. Notre infrastructure, nos serveurs et nos réseaux sont sécurisés. Un contrôle est effectué sous la supervision du délégué à la protection des données et de nos responsables de la sécurité.

## **VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ CONTRIBUER**

Une protection efficace n'est possible que si vous prenez également des mesures pour protéger votre vie privée. La Défense peut difficilement agir sur certains aspects techniques tels que l'usage que vous faites d'Internet ou des communications mobiles.

Vous pouvez cependant rendre les abus potentiels plus difficiles ou même les prévenir :

- Ne laissez pas votre appareil ou vos moyens d'accès sans surveillance ;
- Signalez immédiatement toute perte de moyens d'accès ;
- Déconnectez-vous si vous n'utilisez pas temporairement une application ;
- Gardez vos mots de passe strictement confidentiels;
- Soyez à l'affût de tout élément inhabituel tel qu'une adresse de site Web inhabituelle, des demandes bizarres.

Pour plus d'informations, consultez la directive [DGMR-GID-DISPCIS-CCPD-003](#) (Accès au réseau de la Défense via l'Internet pour le personnel de la Défense) et [Safe On Web](#) pour l'Internet.

## **MODIFICATIONS**

Cette déclaration de confidentialité sera tenue à jour. Nous vous demandons donc de relire cette déclaration de temps à autre. Il va sans dire que toute modification sera toujours effectuée dans le respect du cadre juridique.